

Greffé
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : BL/MD

Concernant :

SAS HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH
18 avenue Foch
59000 LILLE

Dépôt effectué par :

Société ERNST & YOUNG
14 Rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE

Numéro RCS : LILLE B 433 868 361

<70899/2000B01494>

Pièces déposées le 22/07/2005

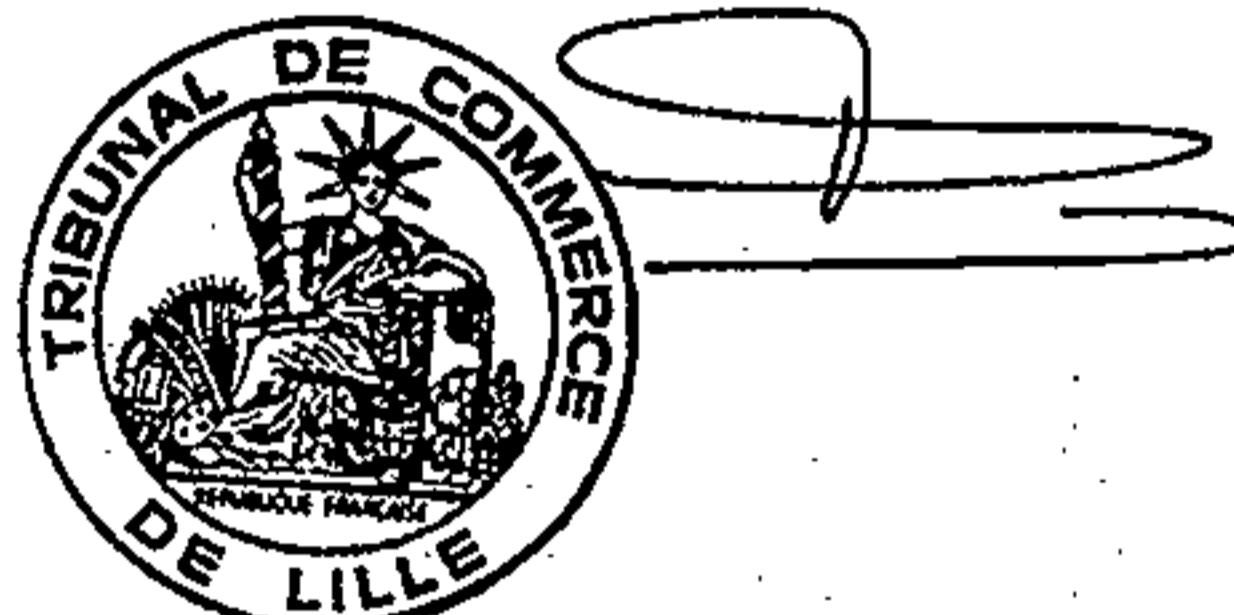
Numéro : 2504464

Ordonnance du Président du 20/07/2005

- Nomination de Commissaire aux apports

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



22 JUIL. 2005

70899
4464

REQUETE

A Monsieur le président du Tribunal de commerce de LILLE,

LES SOUSSIGNES :

1. Monsieur Jackie Lecointe,

Agissant en qualité de directeur général de la société CREDIT IMMOBILIER DE LILLE ET DES PAYS DU NORD société anonyme au capital de 114.192,05 euros, dont le siège est à LILLE (59000) 18 avenue Foch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 457 510 360,

Ladite société ayant pour commissaires aux comptes titulaires :

- 22 JUIL. 2005
- la FIDUCIAIRE DU NORD, dont le siège est à MARCQ EN BAROEUL (59705), BP 5029, 85 rue du Molinel,
 - et Monsieur Hervé Meersseman, 12 rue du Château à ROUBAIX (59100),

et pour commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Alexandre Cousin, 85 rue du Molinel, BP 5029, à MARCQ EN BAROEUL (59705),
- et la société DRL AUDIT, 18 rue du Parc à LA MADELEINE (59110),

2. Monsieur Philippe Defline,

Agissant en qualité de président de la société HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH, société par actions simplifiée au capital de 18.290.000 euros, dont le siège est à LILLE (59000) 18 avenue Foch, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro 433 868 361,

Ladite société ayant pour commissaire aux comptes titulaire, la FIDUCIAIRE DU NORD, dont le siège est à MARCQ EN BAROEUL (59705), BP 5029, 85 rue du Molinel,
et pour commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric Delebarre, 85 rue du Molinel,
BP 5029, à MARCQ EN BAROEUL (59705),

Messieurs Jackie Lecointe et Philippe Defline étant représentés à l'effet des présentes par Maître Marc Pourbaix, Avocat au Barreau de LILLE, demeurant à LILLE (59042) 14 rue du Vieux Faubourg,

ONT L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société CREDIT IMMOBILIER DE LILLE ET DES PAYS DU NORD envisage d'apporter au profit de la société HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH la totalité des actions qu'elle possède dans la "SOCIETE BETHUNOISE DU LOTISSEMENT", société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros, dont le siège est à BETHUNE (62400) 32 rue Delisse Engrand, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BETHUNE sous le numéro 441 595 493, ladite société ayant pour commissaires aux comptes :
 - titulaire : Madame Catherine Brazilier, 89 rue Manuel à LILLE (59000),
 - suppléant : Monsieur Christian Siffrine : 13 rue Notre Dame des Wetz à DOUAI (59500).
- Que, conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, un commissaire aux apports doit notamment apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature ;
- Que le commissaire aux apports est choisi parmi les commissaires inscrits sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce, ou parmi les experts inscrits sur une des listes établies par les Cours et Tribunaux ;
- Que le commissaire aux apports est désigné par Monsieur le Président du Tribunal de commerce statuant sur requête.

C'est pourquoi, les soussignés demandent qu'il vous plaise de bien vouloir désigner un commissaire aux apports.

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE,

A LILLE,

LE 7 JUILLET 2005

Maître Marc Pourbaix



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LILLE

MINUTE.....
TIMBRE.....
T.P.F
Envoi

TOTAL 45,30 HT

AFFAIRE: SA CREDIT IMMOBILIER DE LILLE ET DES PAYS DU NORD
18 AVENUE FOCH
59000 LILLE

SAS HOLDING IMMOBILIÈRE DU SQUARE FOCH
18 avenue Foch
59000 LILLE

N° GREFFE 2500348

ORDONNANCE

Nous, Jean Claude MONTAIGNE, Président du Tribunal de Commerce de LILLE,
Assisté de Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT, Greffier,
Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,
Vu les dispositions du Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967,

Nommons en qualité de **COMMISSAIRE AUX APPORTS**, avec les pouvoirs inhérents à ladite fonction,

M.

*Jean Dufour
4 Avenue de la Crèche
59650 Villeneuve d'Ascq*

qui pourra se faire assister de tous sachants.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés et que la présente ordonnance demeurera déposée au Greffe de ce Tribunal.

LILLE, le 20/07/2005

LE GREFFIER

G. Houze de l'Aulnoit

Guillaume HOUZE DE L'AULNOIT



LE PRESIDENT

J. Claude Montaigne

Jean Claude MONTAIGNE



Pour expédition certifiée
conforme par le Greffier
soussigné

G. Houze de l'Aulnoit